

**PROCÈS-VERBAL
VILLAGE DE NORTH HATLEY
14 JANVIER 2019**

À UNE SÉANCE ORDINAIRE du conseil municipal, tenue au centre communautaire à 19 h.

SONT PRÉSENTS les conseillers suivants :

- | | |
|---------------------------|------------------------------|
| 1. Pauline Farrugia | 4. Elizabeth Fee |
| 2. Marcella Davis Gerrish | 5. Aaron Patella |
| 3. Guy Veillette | 6. Alexandre-Nicolas LeBlanc |

ABSENT(S) :

FORMANT QUORUM sous la présidence de monsieur le Maire, Michael Page.
SONT AUSSI PRÉSENTS Daniel Décary, Directeur général et Secrétaire-trésorier et Bruno Bélisle, Secrétaire-trésorier-adjoint.

ORDRE DU JOUR – 14 JANVIER 2019

1. Adoption de l'ordre du jour
2. Adoption des procès-verbaux des séances du 3 et 19 décembre 2018
3. Informations émanant du Conseil
4. Période de questions portant sur les sujets apparaissant à l'ordre du jour

ADMINISTRATION GÉNÉRALE, GREFFE ET AFFAIRES JURIDIQUES

RESSOURCES HUMAINES ET RELATIONS DE TRAVAIL

5. Règlement 2019-619 remplaçant le règlement 2011-556 sur la rémunération des élus – Avis de motion
6. Règlement 2019-619 remplaçant le règlement 2011-556 sur la rémunération des élus – Dépôt
7. Embauche de Madame Marie-Pier Roy- Fin de la période de probation
8. Rémunération du personnel – Approbation de la liste des salaires des employés
9. Politique de prévention du harcèlement, de l'incivilité et de la violence au travail – adoption

FINANCES ET TRÉSORERIE

- 10.. Acceptation des comptes à payer
11. Rapports des salaires nets – 2018-12
12. Acceptation des dépenses incompressibles
Règlement 2018-618 – Règlement régissant la taxe foncière et les taux de compensation des services afin de pourvoir aux dépenses pour l'année 2019 – Adoption
- 13.

GÉNIE ET TRAVAUX PUBLICS

14. Route 108, Municipalité du Village de North Hatley – Approbation d'emprise

URBANISME, PATRIMOINE ET ENVIRONNEMENT

15. PIIA – 415, rue Hovey : modification au bâtiment accessoire
16. Dérogation mineure – 355, rue Séguin : marge de recul latérale non conforme
17. Comité consultatif d'urbanisme et de patrimoine (CCUP) – Renouvellement du mandat des membres

LOISIRS, CULTURE ET VIE COMMUNAUTAIRE

18. Entente intermunicipale relative au développement et à la prestation de l'offre de services de loisir sur les territoires du Canton de Hatley et du Village de North Hatley – Accord de principe et poursuite des échanges

SÉCURITÉ PUBLIQUE

VARIA

19. Comité de recrutement d'un directeur général
20. Période de questions portant sur des sujets d'intérêt public local
21. Levée de l'assemblée

**PROCÈS-VERBAL
VILLAGE DE NORTH HATLEY
14 JANVIER 2019**

2019-01-14.01

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

JE, MARCELLA DAVIS-GERRISH, PROPOSE

QUE l'ordre du jour soit adopté avec un ajout au point Varia pour la formation d'un comité de recrutement d'un directeur général.

ADOPTÉE

2019-01-14.02

ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX DES SÉANCES DU 3 ET 19 DÉCEMBRE 2018

JE, ALEXANDRE-NICOLAS LEBLANC, PROPOSE

QUE le procès-verbal de la séance ordinaire du 3 décembre 2018 et que les procès-verbaux des séances extraordinaires du 19 décembre 2018 soient adoptés

ADOPTÉE

2019-01-14.03

INFORMATIONS ÉMANANT DU CONSEIL

Le maire et les conseillers informent les citoyens de différents dossiers sur lesquels ils sont intervenus et d'événements à venir.

2019-01-14.04

PÉRIODE DE QUESTIONS PORTANT SUR LES SUJETS APPARAISSANT À L'ORDRE DU JOUR

(7) citoyens assistent à la séance.

INTERVENANTS

M. PAUL ST-PIERRE

M DONALD WATT

M. PAUL ST-PIERRE

M. PAUL ST-PIERRE

M. PAUL ST-PIERRE

M DONALD WATT

OBJETS

POURQUOI 2 TAUX DANS CERTAINS
RÈGLEMENTS D'EMPRUNT DU
RÈGLEMENT DE TAXATION

EXPLIQUER LA DIFFÉRENCE ENTRE LES
TAUX

MADA : SUBVENTION MADA ET NOUVEAUX
HORIZONS

REMPLACEMENT DU DG : IL Y AURA UN
DOUBLE PAIEMENT ?

PONT MAIN : ON A UNE IDÉE DU DÉLAI
D'INTERVENTION EN CAS D'INCENDIES ?

QUI EST RESPONSABLE DE NOUS
DÉSSERVIR EN CAS D'INCENDIE ?

2019-01-14.05

RÈGLEMENT 2019-619 REMPLAÇANT LE RÈGLEMENT 2011-556 SUR LA RÉMUNÉRATION DES ÉLUS – AVIS DE MOTION

Je, GUY VEILLETTE, donne avis qu'il sera soumis lors de la présente séance du conseil, le projet de règlement 2019-619, remplaçant le règlement 2011-556, sur la rémunération des élus.

2019-01-14.06

RÈGLEMENT 2019-619 REMPLAÇANT LE RÈGLEMENT 2011-556 SUR LA RÉMUNÉRATION DES ÉLUS – DÉPÔT

ATTENDU QUE les membres du Conseil municipal ont reçu le projet de règlement numéro 2019-619 et ont pu en prendre connaissance;

JE, GUY VEILLETTE, PROPOSE

QUE soit confirmé le dépôt du projet de règlement numéro 2019-619 sur la rémunération des élus.

QUE le règlement 2019-619 remplaçant le règlement 2011-556 sur la rémunération des élus soit soumis pour adoption lors d'une prochaine séance régulière du conseil.

ADOPTÉE

**PROCÈS-VERBAL
VILLAGE DE NORTH HATLEY
14 JANVIER 2019**

2019-01-14.07

EMBAUCHE DE MADAME MARIE-PIER ROY – FIN DE LA PÉRIODE DE PROBATION

ATTENDU QUE Madame Marie-Pier Roy est à l'emploi de la municipalité depuis juin 2018, occupant notamment la fonction de secrétaire-réceptionniste à temps complet et cumulant diverses tâches administratives;

ATTENDU QUE Madame Marie-Pier Roy rencontre pleinement les exigences de ses fonctions;

ATTENDU QU'il y a lieu de confirmer l'affectation permanente de Madame Marie-Pier Roy en emploi et d'établir le titre de sa fonction;

ATTENDU la recommandation favorable du directeur général et secrétaire-trésorier;

JE, ALEXANDRE-NICOLAS LEBLANC , PROPOSE

Que Madame Marie-Pier Roy soit confirmée dans la fonction d'adjointe administrative.

ADOPTÉE

2019-01-14.08

RÉMUNÉRATION DU PERSONNEL – APPROBATION DE LA LISTE DES SALAIRES DES EMPLOYÉS

ATTENDU le plan de rémunération du personnel établi lors de l'élaboration du budget et appliqué lors de l'établissement des salaires pour l'année 2019;

ATTENDU QUE la liste strictement confidentielle des salaires des employés (es) est soumise au conseil pour approbation;

JE, AARON PATELLA, PROPOSE

QUE la liste strictement confidentielle des salaires des employés soit approuvée.

ADOPTÉE

2019-01-14.09

POLITIQUE DE PRÉVENTION DU HARCÈLEMENT, DE L'INCIVILITÉ ET DE LA VIOLENCE AU TRAVAIL – ADOPTION

ATTENDU QUE toute personne a le droit d'évoluer dans un environnement de travail protégeant sa santé, sa sécurité et sa dignité;

ATTENDU QUE la *Loi sur les normes du travail* (ci-après « LNT ») prévoit l'obligation pour tout employeur d'adopter et de rendre disponible une Politique de prévention du harcèlement, incluant un volet portant sur les conduites à caractère sexuel;

ATTENDU QUE la Municipalité du Village de North Hatley s'engage à adopter des comportements proactifs et préventifs relativement à toute situation s'apparentant à du harcèlement, de l'incivilité ou de la violence au travail, ainsi qu'à responsabiliser l'ensemble de l'organisation en ce sens;

ATTENDU QUE la Municipalité du Village de North Hatley entend mettre en place des mesures prévenant toute situation de harcèlement, d'incivilité ou de violence dans son milieu de travail;

ATTENDU QUE la Municipalité du Village de North Hatley ne tolère ni n'admet quelque forme de harcèlement, d'incivilité ou de violence dans son milieu de travail;

ATTENDU QU'IL appartient à chacun des membres de l'organisation municipale de promouvoir le maintien d'un milieu de travail exempt de harcèlement, d'incivilité ou de violence au travail;

ATTENDU le modèle de politique proposé par la Fédération Québécoise des Municipalités et par l'Association des directeurs municipaux du Québec;

JE, ALEXANDRE-NICOLAS LEBLANC, PROPOSE

QUE, la Municipalité du Village de North Hatley adopte la Politique de prévention du harcèlement, de l'incivilité et de la violence au travail, selon le modèle proposé.

ADOPTÉE

**PROCÈS-VERBAL
VILLAGE DE NORTH HATLEY
14 JANVIER 2019**

2019-01-14.10

ACCEPTATION DES COMPTES À PAYER

JE, PAULINE FARRUGIA, PROPOSE

D'accepter le paiement des comptes fournisseurs selon le relevé présenté en date du 14 janvier 2019 par le Service de trésorerie, au montant 173 381.40 \$ incluant les comptes de plus de 5 000 \$, selon la liste qui suit :

Municipalité du VILLAGE DE NORTH HATLEY		DÉBOURSÉS DE PLUS DE 5 000\$ DISBURSED OVER \$ 5,000	
RÉUNION DU : lundi 14 janvier 2019 MEETING OF : January 14, 2019		Déposé : 2019-01-07 Submit : 07-01-2019	
FOURNISSEURS/SUPPLIERS	DATE	FACTURE/INVOICE	MONTANT/AMOUNT
SANI-ESTRIE			
COLLECTES DÉCHETS, RECYCLAGE ET COMPOST			7 081.43 \$
			TOTAL 7 081.43 \$
			Taxes incluses
SEL WARWICK INC			
SEL DE DÉGLACAGE			4 427.02 \$
SEL DE DÉGLACAGE			4 158.85 \$
SEL DE DÉGLACAGE			4 368.43 \$
			TOTAL 12 954.30 \$
			Taxes incluses
GROUPE GPI - 9091-9144 QC INC			
FACTURE 3 ET 4 PRÉVENTION INCENDIES 2018			6 543.23 \$
			TOTAL 6 543.23 \$
			Taxes incluses
LEC CONSULTANTS SM INC			
PAIEMENT FINAL - ANALYSE STATION ÉPURATION			5 461.31 \$
			TOTAL 5 461.31 \$
			Taxes incluses
HYDRO QUEBEC			
PAVILLON ÉCLAIR & CUISSON (NHRS)			60.20 \$
SUPPRESSEUR AQUEDUC			41.02 \$
RÉGIE INCENDIE			312.88 \$
HORODATEUR STATIONNEMENT			49.99 \$
SUPRESSEUR AQUEDUC (780 SHERBROOKE)			545.79 \$
POMPE EGOUT 1			766.17 \$
USINE D'ÉPURATION			3 727.45 \$
ÉCLAIRAGE GÉNÉRAL			1 248.60 \$
PAVILLON TOILETTES PUBLIQUES - PATINOIRE			710.24 \$
POMPE EGOUT 6			149.54 \$
DREAMLAND PARK			89.54 \$
POMPE EGOUT 5			89.31 \$
ÉGOUT MOTEUR (POTEAU)			29.78 \$
ÉCLAIRAGE STATIONNEMENT			54.73 \$
POMPE ÉGOUT 3			89.31 \$
CENTRE COMMUNAUTAIRE			710.24 \$
HÔTEL DE VILLE			544.78 \$
RÉGIE INCENDIE			284.28 \$
ÉCLAIRAGE GÉNÉRAL			1 296.60 \$
			TOTAL 10 800.39 \$
			Taxes incluses
REVENU QUÉBEC			
REMISES DE L'EMPLOYEUR			7 241.65 \$
REMISES DE L'EMPLOYEUR			8 430.25 \$
			TOTAL 15 671.90 \$
REVENU CANADA			
REMISES DE L'EMPLOYEUR			3 229.03 \$
REMISES DE L'EMPLOYEUR			4 251.83 \$
			TOTAL 7 480.86 \$
INFOTECH (SYGEM)			
COMPTES TAXES BILINGUE, comptes de taxes 2019			454.15 \$
LOGICIEL GESTION MUNICIPALE 3 DE 5			10 328.20 \$
			TOTAL 10 782.35 \$
			Taxes incluses
RÉGIE INCENDIE DE L'EST			
QUOTE PART ANNUELLE 1 DE 3			27 439.33 \$
			TOTAL 27 439.33 \$
			Taxes incluses
			GRAND TOTAL 104 215.10 \$
			Taxes incluses

ADOPTÉE

**PROCÈS-VERBAL
VILLAGE DE NORTH HATLEY
14 JANVIER 2019**

2019-01-14.11

RAPPORTS DES SALAIRES NETS – 2018-12

ÉLUS	3 423.65 \$
PERMANENTS	20 655.47 \$
SAISONNIERS	1 470.62 \$
	25 549.74 \$

2019-01-14.12

ACCEPTATION DES DÉPENSES INCOMPRESSIBLES

ATTENDU l'adoption du budget 2019 par le conseil lors de la séance extraordinaire du 19 décembre 2018;

ATTENDU QUE certaines dépenses sont incompressibles et que les crédits sont disponibles pour l'année 2019;

ATTENDU QUE les dépenses incompressibles doivent être autorisées de même que leur paiement par le directeur général et secrétaire-trésorier, selon leur échéance particulière;

JE, PAULINE FARRUGIA, PROPOSE

QUE le conseil autorise le directeur général et secrétaire-trésorier à procéder au paiement des dépenses suivantes selon leur échéance, le tout conformément au règlement no 2007-518 décrétant les règles de contrôle et de suivi budgétaire.

- Rémunération des élus et des employés, selon les conditions autorisées par règlement ou résolution du conseil;
- Remises gouvernementales sur les salaires de même que les contributions à la CSST et les versements au régime de retraite;
- Contrat d'entretien ménager;
- Contrat pour la collecte et la disposition des ordures ménagères, du recyclage et du compostage;
- Contrat pour l'opération du site de traitement des eaux usées;
- Service de la dette et frais de financement;
- Sûreté du Québec;
- Quote-part de la municipalité auprès de la MRC et autres organismes supra-municipaux;
- Immatriculation des véhicules routiers;
- Assurances;
- Électricité des immeubles, équipements et éclairage public;
- Frais de téléphonie et internet;
- Huile à chauffage pour les immeubles de la municipalité;
- Frais de poste;
- Contrat de financement à long terme (véhicules);
- Contrat de location d'équipements et véhicules;
- Paiement des cartes de crédits;
- Contrats d'entretien et soutien des applications informatiques.

ADOPTÉE

**PROCÈS-VERBAL
VILLAGE DE NORTH HATLEY
14 JANVIER 2019**

2019-01-14.13

RÈGLEMENT 2018-618 – RÈGLEMENT RÉGISSANT LA TAXE FONCIÈRE ET LES TAUX DE COMPENSATION DES SERVICES AFIN DE POURVOIR AUX DÉPENSES POUR L'ANNÉE 2019 – ADOPTION

ATTENDU QU'un avis de motion a été donné le 5 novembre 2018 et que le projet de règlement a été présenté le 19 décembre 2018;

ATTENDU QUE tous les membres du conseil présents déclarent avoir lu le règlement et renoncent à sa lecture;

ATTENDU QUE des copies du projet de règlement ont été mises à la disposition du public dès le début de la présente séance, selon les exigences du Code municipal;

JE, ELIZABETH FEE, PROPOSE

QUE le règlement intitulé « Règlement 2018-618 – Règlement régissant la taxe foncière et les taux de compensation des services afin de pourvoir aux dépenses pour l'année 2019 » soit adopté.

ADOPTÉE

2019-01-14.14

ROUTE 108, MUNICIPALITÉ DU VILLAGE DE NORTH HATLEY – APPROBATION D'EMPRISE

ATTENDU le projet présenté par le Ministère des transports du Québec- Direction régionale de l'Estrie, en vue du réaménagement d'une portion de la route 108 dans le Village de North Hatley;

JE, ELIZABETH FEE, PROPOSE

QUE la Municipalité du Village de North Hatley accepte les emprises nécessaires au réaménagement de la route 108 sur son territoire, telles que montrées sur le plan préparé par Mme Estelle Pelletier, ingénieure, le 26 septembre 2018;

QUE la Municipalité du Village de North Hatley demande au ministère de considérer la conservation d'une portion optimale du couvert végétal longeant la route de part et d'autre du secteur prévu des travaux.

ADOPTÉE.

2019-01-14.15

PIIA – 415, RUE HOVEY : MODIFICATION AU BÂTIMENT ACCESSOIRE

ATTENDU QUE l'immeuble situé au 415, rue Hovey est assujéti au PIIA dans la zone d'intégration intermédiaire ;

ATTENDU QUE la demande soit conforme aux règlements d'urbanisme ;

ATTENDU QUE le projet consiste en la fermeture des murs de l'abri d'auto par des murs de bois à la verticale et des bardeaux de cèdre dans la partie supérieure;

ATTENDU QUE le bâtiment transformé en garage isolé aura la même superficie que l'abri d'auto existant avant les travaux, soit 25m²;

ATTENDU QUE le garage est situé dans la partie la moins accidentée du terrain;

ATTENDU QUE l'architecture sera intégrée à la pente et reproduira les caractéristiques des résidences, à l'exception de la toiture qui présente deux versants et ayant pignon sur rue, ce qui n'est pas similaire aux toitures des résidences;

ATTENDU QUE le CCUP suggère au requérant que l'ensemble de l'immeuble soit en cèdre;

ATTENDU QUE le CCUP recommande au Conseil municipal d'approuver la demande de modification.

JE, GUY VEILLETTE, PROPOSE

QUE le conseil accepte la recommandation du CCUP.

ADOPTÉE

**PROCÈS-VERBAL
VILLAGE DE NORTH HATLEY
14 JANVIER 2019**

2019-01-14.16

DÉROGATION MINEURE : 355, RUE SÉGUIN : MARGE DE REcul LATÉRALE NON CONFORME

ATTENDU QUE cette demande de dérogation mineure est faite en regard d'un immeuble occupé par un bâtiment unifamilial isolé construit en 1990 et situé dans la zone Rb-4 ;

ATTENDU QUE la demande est déposée en vertu du *Règlement n° 2018-607 sur les dérogations mineures* ;

ATTENDU QUE la nature de la demande porte sur l'implantation du bâtiment existant soit une marge latérale du côté sud de 2,71m ;

ATTENDU QUE l'autorisation de la demande aurait pour effet d'autoriser une marge latérale de 2,71 m alors que le règlement de zonage prévoit pour la zone, une marge de recul minimale de 3m soit de 0,29m de moins que la marge prescrite ;

ATTENDU QUE lorsque le requérant a acquis sa propriété en 1999, le certificat de localisation déclarait que la propriété était conforme ;

ATTENDU QUE l'application de la disposition de l'article 5.8 du règlement de zonage aurait pour effet de causer un préjudice au requérant du fait que sa propriété est non conforme, tel qu'indiqué au certificat de localisation daté du 15 octobre 2018 aux minutes 10 359 de l'arpenteur Danick Lessard;

ATTENDU QUE la dérogation ne cause pas de préjudice à l'immeuble voisin, même si la partie saillante non conforme à la marge de recul latérale dispose d'une porte avec une fenêtre pleine grandeur du fait que le droit de vue directe du Code civil du Québec est respecté soit, 1,5m (art. 993) ;

ATTENDU QUE la demande est conforme au plan d'urbanisme ;

ATTENDU QUE le CCUP recommande au Conseil municipal d'approuver la demande de dérogation mineure.

JE GUY VEILLETTE, PROPOSE

QUE le conseil accepte la recommandation du CCUP.

ADOPTÉE

2019-01-14.17

**COMITÉ CONSULTATIF D'URBANISME ET DE PATRIMOINE (CCUP) –
RENOUVELLEMENT DU MANDAT DES MEMBRES**

ATTENDU QU'en vertu de l'article 146 (4°) de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* (LRQ. c. A-19.1), le conseil peut prévoir par règlement que la durée du mandat des membres du CCUP est d'au plus deux ans et qu'il est renouvelable;

ATTENDU QUE le *Règlement no° 2007-505 constituant le comité consultatif d'urbanisme et de patrimoine (CCUP)* prévoit à l'article 10 les termes d'office des membres du comité;

ATTENDU QUE les membres actuels du CCUP ont confirmé leur intention de poursuivre leur mandat;

ATTENDU QU'il soit opportun de considérer la candidature des membres actuels du CCUP pour un nouveau mandat de deux (2) années;

JE, AARON PATELLA, PROPOSE

QUE Messieurs Richard Gourde, Richard Lalumière, Michael Rochette, Martin Troy, Serge Rodrigue et Paul Saint-Pierre soient désignés comme membres du CCUP pour un mandat de deux années.

ADOPTÉE

**PROCÈS-VERBAL
VILLAGE DE NORTH HATLEY
14 JANVIER 2019**

2019-01-14.18

**ENTENTE INTERMUNICIPALE RELATIVE AU DÉVELOPPEMENT ET À LA
PRESTATION DE L'OFFRE DE SERVICES DE LOISIR SUR LES TERRITOIRES DU
CANTON DE HATLEY ET DU VILLAGE DE NORTH HATLEY – ACCORD DE PRINCIPE
ET POURSUITE DES ÉCHANGES**

ATTENDU les retombées positives résultant de la pratique d'activités de loisir pour les individus et pour les communautés;

ATTENDU QUE les activités de loisir peuvent prendre forme dans divers domaines d'intérêt, notamment l'activité physique, le sport, le plein air, les arts, la culture et les activités socio-récréatives et s'adresser à des clientèles de tous âges;

ATTENDU QUE les Municipalités du Village de North Hatley et du Canton de Hatley considèrent opportun de poursuivre le développement de l'offre de services de loisir dans tous ses domaines et à l'intention de toutes clientèles;

ATTENDU QUE pour ce faire, les deux Municipalités peuvent se prévaloir des dispositions des articles 569 et suivants du Code municipal du Québec pour conclure une entente intermunicipale;

JE, AARON PATELLA, PROPOSE

QUE la Municipalité du Village de North Hatley poursuive les échanges avec la Municipalité du Canton de Hatley en vue d'unifier leurs offres respectives de services de loisir et de permettre aux citoyens des deux communautés d'y avoir accès aux mêmes conditions, indépendamment du lieu de résidence;

QUE la Municipalité du Village de North Hatley participe à la mise sur pied d'un Comité consultatif intermunicipal des loisirs;

QUE la Municipalité du Village de North Hatley s'associe avec la Municipalité du Canton de Hatley pour l'affectation d'une ressource professionnelle en loisir dont les frais afférents seront partagés;

QUE le conseil de la Municipalité du Village de North Hatley désigne le maire, Michael Page, la conseillère Marcella Davis Gerrish et le directeur général et secrétaire- trésorier aux fins de la poursuite des échanges entre les partenaires pour établir les conditions d'un protocole d'entente à être approuvées par les conseils respectifs des municipalités.

ADOPTÉE

VARIA

2019-01-14.19

COMITÉ DE RECRUTEMENT D'UN DIRECTEUR GÉNÉRAL

Je, MICHAEL PAGE, propose de désigner MARCELLA DAVIS-GERRISH, PAULINE FARRUGIA ET AARON PATELLA POUR CONSTITUER LE COMITÉ

ADOPTÉE

2019-01-14.20

PÉRIODE DE QUESTIONS PORTANT SUR DES SUJETS D'INTÉRÊT PUBLIC LOCAL

INTERVENANTS

M. PAUL ST-PIERRE
MME JANE MEAGHER
M. DONALD WATT
ME. CLAUDE GENDRON
M. DONALD WATT
M. DONALD WATT
MME JANE MEAGHER
M. PAUL ST-PIERRE
MME GWYNN
ME. CLAUDE GENDRON

M ALAIN AUGER
MME JANE MEAGHER
ME. CLAUDE GENDRON

OBJETS

COÛT DU SEL ET DES ABRASIFS
SALAIRES
CIVIL PROTECTION CODE
TAXES D'EAU
DETTE
PRÉSENTATION DU BUDGET
PATINOIRE DURANT LES FÊTES
ÉTAT COMPARATIF, ÉTATS FINANCIERS
PLAGE,
PATINOIRE DURANT LES FÊTES
METTRE LES SÉANCES DU CONSEIL SUR LE
CALENDRIER DE COLLECTE DES DÉCHÈTS
BADMINTON – N'A PAS PU S'INSCRIRE
BADMINTON – N'A PAS PU S'INSCRIRE
SONDAGE POUR ACTIVITÉS DE LOISIRS

**PROCÈS-VERBAL
VILLAGE DE NORTH HATLEY
14 JANVIER 2019**

2019-01-14.21

LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

À 21H01 les sujets apparaissant à l'ordre du jour ayant été traités;

JE, MARCELLA DAVIS-GERRISH, PROPOSE

QUE la présente séance soit levée et fermée.

ADOPTÉE

Michael Page
Maire

Daniel Décary
Directeur general et Secrétaire- trésorier

Je, Michael Page, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.

PROJET - À ÊTRE ADOPTÉ